



Communiqué de presse

Une victoire au Parlement européen pour sauver le devoir de vigilance !

Après plusieurs semaines de mobilisation de Force Ouvrière aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats, encore la semaine dernière à Bruxelles, la tentative de détricoter la directive de l'Union Européenne sur le devoir de vigilance a été mise en échec au Parlement européen, à seulement 9 voix près !

C'est une première victoire contre la vague de déréglementation qui s'abat sur l'Europe, visant non seulement les droits existants mais également les récentes avancées législatives au niveau de l'UE encore en cours de transposition dans le droit national.

C'est aussi un signal fort au lendemain de la publication du programme de travail 2026 de la Commission européenne qui annonce la poursuite de la déréglementation, notamment un projet de 28ème régime des entreprises de l'UE qui pourrait porter atteinte aux droits nationaux du travail et renforcer le dumping social en Europe.

Cette victoire doit encore être confirmée lors de la session plénière du Parlement européen le 13 novembre, l'ensemble du texte sera sur la table, ouvrant également la voie à des amendements qui visent à sauvegarder le rôle des organisations syndicales dans l'application du devoir de vigilance ou encore son champ d'application afin d'en renforcer la portée, y compris vis-à-vis des multinationales françaises.

Une position forte du Parlement européen est plus importante que jamais en amont des négociations avec le Conseil, confronté aux pressions exercées par les Etats-Unis et le Qatar pour abroger la directive sur le devoir de vigilance.

FO continue de se mobiliser pour garantir la responsabilisation des chaînes de valeurs mondiales à travers un devoir de vigilance effectif et ambitieux, en France, en Europe et dans le monde !

Paris, le 23 octobre 2025

Contact :

Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral

**Secteur International,
Europe**

✉ brugani@force-ouvriere.fr
☎ 07.81.16.76.85